



CONSEIL MUNICIPAL

18 MARS 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Etaient Présents :

M. Edouard RENAUD, Maire de Moncontour – M. Louis ZAGAROLI, 1^{er} adjoint - M. Jean-Jacques HOULLIER, 2^{ème} Adjoint - M. Philippe BERTRAND, 3^{ème} adjoint - Mme Nadia JUILLET, Conseillère Municipale - M. Bruno SOUCHARD, Conseiller Municipal - Mme Anne PEUVERGNE, Conseillère Municipale - M. Daniel TURQUOIS, Maire délégué de Messais – Mme Katia RIVIERE Conseillère Municipale - M. France POIREAU, Conseiller Municipal – M. Jean-Claude BOUILLAULT, Conseiller Municipal – M. Nicolas TURQUOIS, Conseiller municipal -

Conseillers Consultatifs : Madame Roseline PINEAU – M. Jacques GUILLOT – M. Dominique PETIT – M. Jean-Michel JAULIN – Mme Liliane BERNARDEAU

Absents excusés : Mme Marylène PETIT, Conseillère Municipale a donné pouvoir à M. Edouard RENAUD - M. Franck JOSEPH-THEODORE, Conseiller Municipal a donné pouvoir à M. France POIREAU –

Correspondant Nouvelle République : Mme Thérèse RINUIT

Nombre de pouvoirs : 2

M. Edouard RENAUD, Maire de Moncontour souhaite la bienvenue à Monsieur CHALLOT, Comptable du Trésor et à l'ensemble des membres présents, il ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme **Secrétaire de Séance : M. BOUILLAULT Jean-Claude**

1 – Adoption du Compte de Gestion 2018
 2 – Approbation du Compte Administratif 2018
 3 – Affectation des résultats 2018
 4 – Vote des taux 2019
 5 – Vote du Budget Primitif 2019 (commune et Maison des Services au Public)

Les comptes de l'exercice 2018 sont adoptés à l'unanimité des Membres présents (1 abstention en application des textes en vigueur).

L'affectation des résultats a été approuvée à l'unanimité

Le vote des taux de 3 taxes a été décidé : sans augmentation en 2019.

Le Budget Primitif 2019 – COMMUNE s'équilibre à la somme de :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement :	976 515,00 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement :	1 305 509.11 €

Le Budget annexe 2019 – MSAP s'équilibre à la somme de :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :	110 388,22 €
- Recettes et dépenses d'investissement :	490 183,55 €

Ces budgets ont été approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHALLOT, receveur municipal pour sa présence et sa participation à la présente séance.

6 – Révision du loyer du Foyer Rural de Messais

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du loyer annuel du Foyer Rural de Messais à **200 €** charges comprises pour l'année 2019.

M. Edouard RENAUD clôt la séance à 20H. Vu pour être affiché : le **20 mars 2019**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Edouard RENAUD, Maire de Moncontour